

23ème année - Numéro 95 - septembre 2013 N° d'agrément P901112

Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'asbl Lasne Nature
Banque : BE31 0012 3262 3355
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction
12, rue du Mouton - B1380 Lasne
Tél. et fax : 02 633 27 64 internet : www.lasne-nature.be
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Le petit patrimoine populaire se dégrade

Parmi les éléments constitutifs de notre petit patrimoine, les chapelles, niches ou potales sont les plus nombreuses. On en dénombre une bonne centaine, principalement propriété privée, mais les propriétaires successifs le savent-ils ?

Jusqu'il y a quelques années, les chapelles édifiées le long des chemins de procession étaient entretenues par l'un ou l'autre habitant du lieu soucieux du bon état de « sa chapelle ».

Cette tradition s'est perdue avec le départ des anciens et beaucoup de ces petits oratoires sont délabrés.

Plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt pour leur sauvegarde.



Ainsi, une riveraine de la rue de Renipont, désireuse de s'impliquer, nous a fait remarquer le triste état de la chapelle de Bon Dieu de Gembloux (Ohain, angle route de Renipont et chemin de Strins) qui abrite derrière une grille cadenassée et rouillée une statue décapitée tournant le dos au passant.

À Maransart, Notre-Dame de Bon(s)-Secours, rue de Colinet et Notre-Dame de La Salette, rue de la Claudine ont été nettoyées et fleuries comme autrefois en attendant la nécessaire restauration de leur

(suite page 2)

Soirée exceptionnelle au Dolce à La Hulpe

Projection du film « Chasing Ice »

et exposition des photos de Dave Walsh « Le pôle Nord, un autre monde ? »

le vendredi 29 novembre 2013 à 19h30

Dolce La Hulpe, chaussée de Bruxelles,135 à La Hulpe (entrée libre)

Combien de temps pourrons-nous encore admirer les glaciers de l'Arctique ?

Certaines régions du monde nous font rêver par leur époustouflante beauté : l'Arctique fait partie de ces espaces encore sauvages et mystérieux dont les images sont à couper le souffle.



© Photo Dave Walsh « Le pôle Nord, un autre monde ? »

Mais actuellement, la question se pose : y aura-t-il encore une banquise en été en Arctique ? Le réchauffement climatique s'y fait sentir plus intensément que dans les autres régions du monde. Selon le GIEC (*Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat*), la région polaire se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne de la planète. Au cours des 30 dernières années, la banquise a perdu un tiers de sa surface. Le GIEC prévoit la disparition de la banquise en été d'ici à 2020, voire 2015 et l'année 2012 a connu une fonte record.

Les conséquences du réchauffement sont directement dommageables pour les habitants de la région ainsi que pour les espèces qu'elle abrite : les ours polaires, les narvals, les morses… Mais, indirectement, la fonte des glaces polaires serait aussi une catastrophe pour les 7 milliards d'êtres humains : en effet, étant donné que la banquise forme une couche réfléchissante sur l'océan, l'Arctique agit comme le climatiseur de la planète.

Le réchauffement global peut être imputé aux émissions de CO2 engendrées par la consommation des énergies fossiles. Paradoxalement, la fonte de la banquise offre de nouvelles possibilités d'exploitation aux compagnies pétrolières qui cherchent désormais à extraire quelques barils supplémentaires en Arctique ! Il faut mettre un terme à ce cercle vicieux, d'autant plus que les forages dans l'océan glacial risquent d'y provoquer de catastrophiques marées noires, complètement incontrôlables.

De même que l'environnement en Antarctique a déjà fait l'objet d'une protection en 1991 (*Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement, signé en 1991 et entré en vigueur en 1998 : « Protocole de Madrid »*), il est temps d'obtenir maintenant pour l'Arctique, via une résolution des Nations Unies, le **statut de zone protégée de toute exploitation**

(suite page 2)



Le petit patrimoine populaire se dégrade

(suite de la page 1)

grille et de leur dédicace gravée. La plupart des statues d'origine ont disparu et certaines chapelles ont été détournées de leur vocation initiale.



Les photos sont éloquentes à ce sujet.

D'autres auraient besoin d'une intervention beaucoup plus lourde comme l'exceptionnelle chapelle Sainte-Lutgarde rue de l'abbaye à Couture ou la plus modeste chapelle Notre-Dame de Lourdes rue du Culot à Lasne. Certaines, privilégiées, sont l'objet de soins vigilants et ont belle allure ainsi à Ohain, les chapelles Notre-Dame de Bon-Secours, Jacques et du Piroit.

Plusieurs sont entretenues et veillées dans l'ombre mais toutes méritent notre respect et il serait vraiment enthousiasmant de voir les propriétaires s'y intéresser et en prendre soin.



Elles nous ont précédés et nous racontent l'histoire de ces villages qui sont devenus les nôtres.

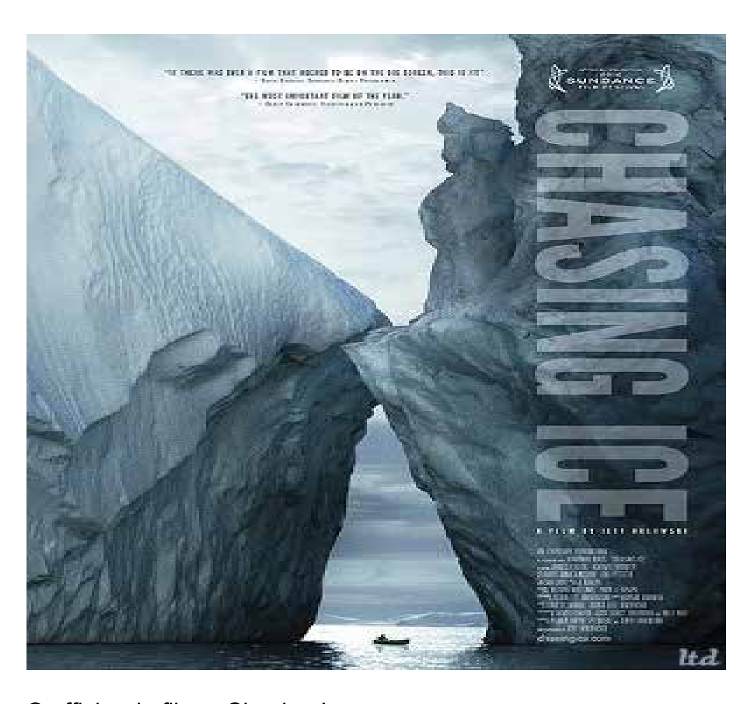
Françoise Bortels

Soirée exceptionnelle Arctique Projection du film « Chasing Ice »

(suite de la page 1)

industrielle, C'est l'objet d'une campagne internationale de **Greenpeace** « Sauver l'Arctique » (*www.savethearctic.org*) dont la pétition a déjà recueilli 3.500.000 signatures et à laquelle **Lasne Nature** a participé en formant un « cœur pour l'Arctique » le 21 avril dernier (voir notre précédent bulletin).

Lasne Nature s'associe maintenant à cette mobilisation mondiale en vous invitant à la projection du magnifique documentaire « **Chasing Ice** » (« **Chasseur de Glaces** ») réalisé en 2012 par Jeff Orlowski et qui décrit le travail du photographe James Balog (*Balog est un des plus grands photographes de la revue National Geographic*) capturant des images saisissantes de la fonte des glaciers.



© affiche du film « Chasing Ice »

Ce très beau spectacle sera suivi d'un débat sur la protection de la région Arctique avec Joeri Thijs, chargé de mission chez Greenpeace, qui a participé à une expédition au Pôle Nord sur le bateau Arctic Sunrise.

Nous espérons vous y voir très nombreux.

Denise Morissens

AU SOMMAIRE

Pour nos membres qui souhaitent être informés par courriel :
Nous les invitons à nous communiquer leur adresse e-mail, en envoyant un courriel à support@lasne-nature.be , en y indiquant leurs nom et adresse.
Ces informations seront utilisées exclusivement par l'asbl Lasne Nature, et ne seront d'aucune façon communiquées à d'autres.
Chacun pourra demander d'être retiré de cette liste, quand il le souhaite.

1, 2, 3, JE PRESERVE L'EAU ! POURQUOI S'Y METTRE ?

L'eau du robinet que nous consommons en Wallonie vient en très grande majorité de ressources souterraines (nappes phréatiques). Seuls quelques pour-cent de l'eau du robinet vient de cours d'eau (eau de surface). C'est un véritable atout quand les nappes sont de bonne qualité.

Dans la problématique de l'eau, il y a en effet deux aspects fondamentaux :
• la consommation d'eau
• la pollution de l'eau

Avec 90 litres d'eau utilisés par personne et par jour à la maison, les Wallons se situent parmi les petits consommateurs d'eau en Europe. Nous ponctionnons pourtant encore trop nos réserves ! Si, de prime abord, cela semble paradoxal, cela s'explique, d'une part parce que 40 % de l'eau puisée est exportée (Bruxelles, Flandre) et d'autre part, en raison de l'importance de la population à alimenter sur un territoire relativement petit. La gestion des ressources en eau est également une préoccupation majeure à l'heure du réchauffement climatique.

La pollution de l'eau reste, elle, un élément inquiétant. Pesticides, nitrates, nitrites, matières organiques, phosphates sont quelques-uns des polluants retrouvés dans les eaux souterraines ou de surface. Si la qualité des masses d'eau souterraines est encore bonne dans la plupart des cas, celle des eaux de surface reste problématique à plusieurs endroits.



COMMENT FAIRE ?

Utiliser l'eau de façon responsable fait la part belle aux gestes de prévention, tant pour diminuer notre consommation que pour diminuer la pollution des eaux usées que nous rejetons.

Les plus gros consommateurs d'eau (potable !) sont les postes suivants :
• 33 % sont consacrés à la chasse d'eau ;
• 33 % à l'hygiène corporelle ;
• 15 % pour la lessive ;
• 7 % pour la vaisselle ;
• 9 % pour le nettoyage, le jardinage et l'arrosage des plantes ;
• et seulement 3 % pour la boisson et la préparation des aliments !
Les toilettes, l'hygiène, la lessive et la vaisselle sont, potentiellement, les points les plus polluants.

ÉTAPE 1

• J'installe une douchette économique. Un pommeau de douche économique limite la consommation d'eau en aérant le jet. On garde la même sensation sous la douche tout en limitant la consommation à 6 litres par minute, contre 10 pour un pommeau standard (voire beaucoup plus pour les douches à jets multiples). Les économiseurs de débit à placer sur les robinets permettent également de faire des économies substantielles.

• J'installe une chasse à double bouton ou à arrêt manuel. Les meilleurs modèles permettent de n'utiliser que 3 litres d'eau (pour les petites commissions) là où les anciens consomment 10 litres ou plus. Si le changement n'est pas possible, je mets une bouteille remplie d'eau, fermée dans le réservoir de la chasse : cela diminue le volume d'eau consommée à chaque utilisation.

• Je coupe l'eau quand je me savonne et quand je me brosse les dents. Couper l'eau sous la douche pendant ne fût-ce que 3 minutes, c'est facilement 20 litres d'économisés par jour.

• Je traque les fuites. Un robinet qui coule goutte à goutte représente une perte de 4 l/heure soit près de 120 € /an (à 3,5 € le m3 en 2011) ; une chasse d'eau qui fuit, 25 l/heure, soit plus de 720 €/an !

• Je n'utilise pas de broyeur sur mon évier. Il est en effet interdit de rejeter des matières solides dans l'eau. Si ce sont des matières organiques, cela asphyxie les cours d'eau, augmente les quantités de matières à traiter par les stations d'épuration, risque de colmater les stations individuelles…

• J'évite tous les produits toxiques, notamment tous ceux qui contiennent de la Javel et des composés chlorés : ils sont agressifs pour notre santé et l'environnement et bien souvent inutiles ! (cf. fiche « 1, 2, 3, je passe à l'entretien écologique »). Je ne jette pas, non plus, les restes de produits toxiques à l'évier (peinture, lavage des pinceaux...) mais les amène au parc à conteneurs.

• Pour le jardin, je limite l'utilisation des engrais de synthèse. S'ils sont une nourriture pour la plante, ils sont aussi très facilement lessivés par la pluie et vont polluer cours d'eau et nappes phréatiques. Je leur préfère des engrais organiques, dont la composition et la « formule » en font des engrais à dissipation lente, qui restent fixés dans le sol. De la même manière, je bannis tous les pesticides !

ÉTAPE 2

• J'utilise des produits d'entretien écologiques (vaisselle, lave vaisselle, lessive, toilettes). Leurs ingrédients ont en effet un impact limité sur l'environnement et sur la pollution de l'eau en particulier. On les reconnaît grâce aux labels spécifiques ou en lisant leur liste d'ingrédients (cf. brochure « Les étiquettes sans prise de tête »).

• Pour les mêmes raisons, j'utilise des produits d'hygiène et des cosmétiques plus écologiques. En plus, ils sont aussi meilleurs pour la santé.

• J'installe une citerne d'eau de pluie chez moi. Si elle est intégrée au bâtiment et reliée au circuit d'eau, elle pourra servir pour alimenter les toilettes, la lessiveuse, les douches... mais une simple citerne en plastique pour arroser le jardin fait déjà faire de belles économies.

• À l'achat d'un appareil neuf, je choisis celui qui consomme le moins d'eau à efficacité comparable en lisant l'étiquette énergie.

ÉTAPE 3

• Je restreins ma panoplie de produits d'entretien aux basiques : vinaigre, bicarbonate de soude, détergent écologique multiusage... Il n'y a pas besoin de plus ! On peut même fabriquer soi-même de très bons produits, efficaces, écologiques et meilleur marché que ce que l'on peut trouver dans le commerce.

• J'utilise une toilette sèche. Les toilettes sèches ne consomment pas d'eau du tout, l'eau étant tout simplement remplacée par de la sciure, celle-ci étant ensuite déposée sur le compost. Si le premier contact est surprenant quand on ne connaît pas le système, il faut bien reconnaître que ça ne sent pas et que ça ne consomme pas la moindre goutte d'eau !

Ecoconso juin 2011

POUR ALLER PLUS LOIN !

PUBLICATIONS D'ECOCONSO :
Fiches 1, 2, 3 sur www.ecoconso.be :
• 1, 2, 3 Je jardine écologiquement
• 1, 2, 3 Je passe à l'entretien écologique
• 1, 2, 3 Je choisis des cosmétiques et produits d'hygiène écologiques
• 1, 2, 3 J'économise l'énergie

EAU DE PLUIE :
• Les Amis de la Terre (www.amisdelaterre.be)
• Eautarcie (www.eautarcie.com)

SUR L'EAU EN GENERAL :
• Dossier « Vivons l'eau » du WWF (www.wwf.be)
• Le Tableau de bord de l'environnement wallon (http://etat.environnement.wallonie.be)



Pour une politique intégrée sur le climat, l'air extérieur et intérieur !

La santé et le bien être humain sont indiscutablement liés à la qualité de l'environnement. Un nouveau rapport de l'Agence européenne de l'environnement pointe plusieurs enjeux en la matière : substances chimiques, nanomatériaux, ondes électromagnétiques, mais aussi radon et qualité de l'air intérieur. Les recommandations formulées par l'AEE méritent quelque attention…

Comme le pointe le rapport de l'AEE « Environment and Human Health » (http://www.eea.europa.eu/publications/environment-and-human-health), la qualité de l'environnement européen s'est considérablement améliorée cette dernière décennie. Mais alors que l'espérance de vie s'allonge, l'espérance de vie sans incapacité (http://www.franceculture.fr/emission-science-publique-pourquoi-l'esperance-de-vie-en-bonne-sante-diminue-t-elle-2013-05-31?utm_source=feedly), elle, diminue. En Europe, les maladies non transmissibles constituent la plus grande charge de mortalité et de morbidité. Leur origine est encore insuffisamment comprise, mais il est clair que l'exposition à la pollution de l'air, au bruit, aux substances chimiques, aux radiations, aux agents biologiques et de manière générale à un environnement dégradé ont une influence loin d'être négligeable. Par ailleurs, les inégalités de santé restent considérables et s'amplifient, les populations ayant les revenus les plus faibles étant plus exposées à des environnements dégradés, et aux impacts qui en découlent (Voir à ce sujet le rapport de la Fondation Roi Baudouin : L'inégalité sociale en matière de santé reste tenace en Belgique sur www.kbs-frb.be).

Parmi les points clés de l'AEE figure la question de la qualité de l'air intérieur. Rappelons quelques éléments essentiels : les niveaux de polluants qui sont rencontrés à l'intérieur sont souvent plus élevés que ceux mesurés à l'extérieur. Les citoyens européens passant plus de 85 % de leur temps à l'intérieur, l'air qu'on y retrouve a donc une influence considérable sur l'exposition individuelle à divers contaminants.



L'exposition aux substances chimiques, aux particules fines, aux poussières, moisissures et aux agents biologiques sont liés à l'augmentation de prévalence de symptômes respiratoires, d'allergies, d'asthme ainsi qu'à des perturbations du système immunitaire.

Ces constats ne sont pas neufs. Pourtant, à l'exception du tabac et de quelques standards de ventilation dans les bâtiments résidentiels et non résidentiels, il n'existe toujours aucune législation européenne spécifique à la qualité de l'air intérieur. Au niveau national, plusieurs initiatives ont été développées : le plan d'action national environnement santé (NEHAP), le plan fédéral relatif à la qualité de l'air, combiné au plan fédéral d'action Politique intégrée des produits, le plan d'actions wallon sur le radon sont incontournables.

Toujours absent à l'appel, et ce malgré la demande formulée dans le cadre de la présidence belge de l'Union Européenne, et réitérée en 2011 par le Conseil des ministres : un cadre légal européen transversal, qui implique tous les acteurs et stakeholders stratégiques des domaines réglementaires liés aux questions de sécurité, de santé, d'efficacité énergétique et de durabilité. Une meilleure coordination des politiques, et notamment celles liées aux enjeux climatiques, à la qualité de l'air (intérieur et extérieur) et au bruit, est indispensable pour répondre à chacun de ces enjeux de la manière la plus optimale possible. Et d'atteindre, in fine, une meilleure protection de notre environnement et de notre santé.

Si l'Europe manque de volonté, la Belgique peut quant à elle profiter des discussions à venir pour transposer cette nécessité. Ainsi, la révision du plan wallon air-climat-énergie constitue une belle opportunité d'intégrer la question de la qualité de l'air intérieur aux politiques climatiques et de qualité de l'air extérieur. Cette intégration doit évidemment se faire en coordination avec la préparation du futur plan climat fédéral qui sera construit en cohérence avec les politiques liées à la pollution de l'air. Espérons que le gouvernement wallon se saisisse de cet enjeu et y réponde concrètement dans le futur plan wallon air-climat-énergie.

Valérie Xhonneux - IEW - juin 2013

La révolution des « Incroyables comestibles »

Nourriture à partager

Servez-vous librement, c'est gratuit !

incredible-edible.info

Comment changer le regard des gens en mettant à disposition gratuitement de la nourriture dans des bacs. L'expérience a commencé en Angleterre, et elle irrigue maintenant de nombreux endroits dans le monde, dont la Belgique.

De loin, on pourrait les prendre pour de très ordinaires bacs à fleurs municipaux. Sauf qu'à la place des géraniums et des chrysanthèmes poussent des fruits et légumes. Surtout, ces bacs sont ornés de panneaux : « Help yourself », « Food to share », « Nourriture à partager ». Les fruits et légumes qui y poussent sont gratuits, à la disposition des passants qui voudront bien les cueillir. Attention, vous risquez d'en croiser très rapidement dans les rues de votre ville.

Le mouvement est né en 2008, dans la petite ville de Todmorden (Yorkshire) au Royaume-Uni, alors durement frappée par la crise économique. Une question germe dans la tête de Pam Warhurst, une femme d'affaires locale qui tente de monter des initiatives dans sa ville : pourquoi les habitants devraient-ils acheter des légumes importés, alors que beaucoup n'ont pas un radis et que de nombreux espaces urbains fertiles sont à l'abandon ? Pam Warhust commence alors à proposer à son entourage de planter des légumes partout où c'est possible à Todmorden.



L'initiative prend rapidement dans la ville et des dizaines de bénévoles s'engagent. On trouve un nom au mouvement : « Incredible Edible », ou les « Incroyables comestibles ».

La mobilisation citoyenne belge grandit de jour et jour en Wallonie. Après Barvaux, Durbuy, Namur, Jodoigne, Gembloux, Genappe, Sautour et Philippeville, Loupoigne est entrée dans le processus participatif de l'abondance partagée avec les Incroyables Comestibles. D'autres villes se préparent encore et le mouvement ne cesse de grandir…

La France n'est pas en reste non plus, puisque Ventenac (un clin d'œil à Dominique) fait aussi partie du réseau.

Nos chemins agricoles demandent plus de considération

Après ce bel été, les différents usagers des chemins agricoles lasnois ont pu se rendre compte que leur état n'était pas toujours le meilleur : revêtement irrégulier, trous, accotements non ou mal entretenus, et autres inconvénients. Ces chemins ne semblent pas occuper une place importante dans la gestion des espaces publics.



Mais qui sont ces usagers ? Les premiers intéressés sont les agriculteurs qui doivent les emprunter pour atteindre les différentes parcelles cultivées. Viennent ensuite les promeneurs et sportifs qui parcourent les chemins à pied, en vélo, à cheval. Enfin on peut y rencontrer des engins motorisés quand ceux-ci ne sont pas interdits.

La fonction du chemin agricole a donc évolué d'un rôle purement professionnel autrefois vers un rôle mixte où les usagers en mode doux y trouvent leur place.

Les caractéristiques techniques de ces chemins, tant au niveau du gabarit que du revêtement, permettent en effet une cohabitation harmonieuse entre l'usage agricole et la pratique de la marche, du vélo ou du cheval.

Ce réseau de chemins constitue une potentialité très intéressante pour le développement des modes doux tant pour des déplacements quotidiens qu'en matière de développement touristique et de balades.

Dans ce contexte, l'entretien, voire l'aménagement, des chemins agricoles devraient être pris en compte avec un plan d'aménagement qui tient compte des besoins des usagers et qui se réaliserait en tenant compte des priorités définies.

La gestion des chemins agricoles et leur entretien sont à charge des communes. Il faut savoir que des subsides sont octroyés aux communes pour la réalisation de travaux d'amélioration ou de réparation de voiries agricoles qui ne sont pas comprises dans un périmètre de remembrement (arrêté du Gouvernement wallon du 24 avril 1997 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux d'amélioration de la voirie agricole, publié au Moniteur belge du 8 mai 1997. Le subside de la Région wallonne varie de 60 à 80% (si plantations). Il concerne l'amélioration ou la réparation de tronçons d'une largeur de 2 à 4 mètres sur le tracé existant).

Le passage des véhicules agricoles lourds et la vitesse de plus en plus élevée des camions qui transportent les récoltes sollicitent fortement la voirie, en particulier quand la fondation est détrempée, entraînant la déformation et/ou la rupture du revêtement et de la fondation. C'est pourquoi, la structure du chemin doit être conçue en vue d'assurer sa résistance et sa durabilité, eu égard à chaque contexte particulier.

Différentes structures et revêtements sont envisageables. Le choix de ceux-ci a un effet à différents niveaux : sur le coût de réalisation de la voirie, la facilité de mise en œuvre, la tenue dans le temps, la résistance à des charges importantes, l'entretien…

En outre, la qualité de surface a un impact non négligeable sur les vitesses pratiquées par un éventuel trafic automobile, mais aussi… sur le confort de la voirie pour les usagers doux : cyclistes et piétons. Entre les avantages et les inconvénients de l'un ou de l'autre, en définitive, bien choisir un revêtement n'est pas simple mais a toute son importance !

Entre le simple empierrement et le béton que choisir ? Je pense qu'une hiérarchie doit être établie dans notre réseau de voiries agricoles. Celles qui font partie de liaisons entre villages et hameaux, celles qui sont réellement utilisées par les agriculteurs et le charroi agricole, celles qui font partie de circuits de promenade. Cette hiérarchie doit permettre d'orienter les solutions à mettre en œuvre afin que le réseau de chemins agricoles réponde à ses fonctionnalités actuelles.

On peut ainsi espérer de voir en haut de cette hiérarchie l'aménagement de certaines voiries en bibandes. Il s'agit de deux bandes de roulement en béton de 1,10 mètre de largeur, séparées par une bande de terre engazonnée de 0,8 mètre. Ce type de voirie permet une bonne intégration paysagère, tout en étant des liaisons praticables en toutes saisons par les agriculteurs et tous les usagers en mode doux.

En conclusion, il s'agirait de mener une réflexion et d'établir un dialogue constructif entre les différents usagers de nos chemins agricoles, afin de présenter un projet à nos responsables politiques.

La circulation du charroi agricole, comme celle des autres usagers doit pouvoir s'effectuer au mieux et rencontrer des objectifs de sécurité routière, de fonctionnalité des déplacements et de convivialité et de qualité du cadre de vie.



Des concessions sont attendues de la part de chacun des acteurs concernés pour arriver à des compromis acceptables et gérables au mieux des intérêts de tous.

Willy Calleeuw



L'obsolescence progr

Le design et le marketing séduisent le consommateur et suscitent chez lui un désir insatiable d'acquérir le dernier modèle. Les fabricants l'ont bien compris. Sans l'obsolescence programmée, des lieux comme les centres commerciaux n'existeraient pas, il n'y aurait pas autant de produits, etc. L'obsolescence programmée est donc aussi à la base de la croissance économique qu'a connu le monde occidental à partir des années 50. Une croissance qui est devenue le pilier de l'économie...

Il existe trois piliers fondamentaux à la croissance économique : la publicité, l'obsolescence programmée et le crédit. Depuis une génération, les consommateurs ont de plus en plus tendance à consommer à crédit. Ces crédits leur permettent d'acquérir des objets dont ils n'ont pas forcément besoin. Cette société de croissance n'est pas viable à long terme, car une croissance infinie n'est pas compatible avec une planète finie. La planète n'a pas les ressources nécessaires pour continuer à produire à l'infini.

Un peu d'histoire...

Entre 1924 et 1939 s'est mis en place le cartel de Phoebus,(1) il s'agissait du premier cartel, composé de Philips, Osram, Tungsram, General Electric, La Compagnie des Lampes et Associated Electrical Industries. Ce cartel avait pour but de contrôler la fabrication et la vente des lampes à incandescence mais échoua finalement à contrer l'arrivée de compétiteurs mieux offrant. Ce cartel est considéré comme l'un des premiers à avoir voulu appliquer l'obsolescence programmée à grande échelle.

Dans les années 40, le nylon fit son apparition, il s'agissait d'une révolution, car les bas en nylon ne filaient pas. Mais, ces bas étant trop résistants, les fabricants décidèrent d'en diminuer la résistance, faute de quoi l'entreprise aurait perdu trop d'argent.

L'économie communiste des années 50 ne se fondait pas sur le libre marché, mais sur la planification centralisée par l'état. Dans ce système souffrant d'une insuffisance chronique de ressources, l'obsolescence programmée n'avait aucun sens. En Allemagne de l'Est, les normes des gros électroménagers stipulaient par exemple que les produits devaient durer 25 ans.

De nos jours...

L'obsolescence programmée peut être divisée en quatre catégories : l'obsolescence par défaut fonctionnelle, l'obsolescence par incompatibilité, l'obsolescence indirecte et l'obsolescence par notification.

L'obsolescence par défaut fonctionnelle est une technique qui vise à avancer la fin de vie d'un appareil. Par exemple, les premiers Ipod(2) comportaient une batterie non amovible, dès lors, quand la batterie était en fin de vie, l'entièreté de l'appareil devenait inutilisable.

L'obsolescence par incompatibilité est une technique qui vise à rendre inutilisable un appareil par le fait qu'il n'est plus compatible avec les nouvelles mises à jour. Cela est fortement utilisé dans le secteur informatique.

L'obsolescence indirecte est une technique qui vise à supprimer du marché au fur et à mesure les accessoires indispensables à l'appareil.

L'obsolescence par notification est une technique qui vise à concevoir un produit de sorte qu'il puisse signaler à l'utilisateur qu'il est nécessaire de réparer ou de remplacer, en tout ou en partie, l'appareil. Par exemple, les imprimantes signalent qu'il faut changer les cartouches d'encre alors même que ces dernières peuvent être encore utilisées. L'imprimante rend donc obsolètes les cartouches d'encre.

L'obsolescence esthétique est une autre forme d'obsolescence, mais celle-ci est due à la psychologie du consommateur. Le consommateur estime que son bien est vieux, démodé, alors le consommateur décide de changer son produit, et ce, même s'il fonctionne encore.



Dans l'obsolescence due au comportement du consommateur, il existe l'obsolescence écologique.(3) Le consommateur voulant diminuer sa consommation en énergie va changer ses appareils pour des appareils moins énergivores alors même que l'appareil fonctionne encore. Cette démarche est certes louable et encouragée par nombre des politiques, mais cela favorise une augmentation considérable des déchets qui ne peuvent pas toujours être correctement recyclés.

L'obsolescence programmée est utilisée par nos fabricants pour limiter la durée de vie des appareils. Citons encore l'exemple des imprimantes qui possèdent des puces qui limitent le nombre de photocopies à un certain nombre. Une fois ce nombre atteint, l'imprimante tombe «en panne».

Sans parler des nouveaux abonnements couplés, par exemple en téléphonie mobile, qui offrent au consommateur un nouveau téléphone pour un prix défiant toute concurrence. Le consommateur aura tendance à se diriger vers ce type d'offres pour posséder le produit dernier cri, et ce, même si son produit fonctionne toujours. Depuis, la loi sur les garanties aide à ralentir l'obsolescence programmée.(4) Cependant, cette loi pourrait aller plus loin. En France, le groupe écologiste du Sénat a fait une proposition de loi afin d'augmenter le temps de garantie pour limiter l'obsolescence programmée. En Belgique,(5) il existe une garantie légale de 2 ans.

L'obsolescence programmée produit un flot ininterrompu de déchets qui sont expédiés dans les pays du Tiers-Monde. Un traité(6) international interdit d'expédier des déchets électroniques dans les pays du Tiers-Monde, mais les marchands contournent ce traité en les déclarants comme produits d'occasion.

Dans les pays du Tiers-Monde, ce qui peut être réparé n'est pas remplacé, mais bien réparé pour leur donner une seconde vie, il n'y a pas autant de gaspillage que dans les pays industrialisés. Mais malheureusement, un grand nombre de ces déchets ne sont pas réparables .

Les consommateurs agissent !

Des consommateurs luttent contre cette obsolescence programmée. En ce qui concerne les imprimantes, un consommateur russe a mis en ligne un programme pour réparer son imprimante. D'autres internautes mettent en ligne le mode d'emploi pour différentes réparations, par exemple le site www.commentreparer.com. Pour lutter contre l'obsolescence programmée, il existe aussi un groupe de personnes appelées des «makers» qui, grâce à l'impression en 3D, fabrique les pièces nécessaires à la réparation si elles ne sont plus commercialisées. Enfin, rappelons l'action des Repair Cafés où se rencontrent tous les premiers dimanches du mois des bricoleurs amateurs et des personnes qui ont une panne à leur appareil. Ensemble, ils essayent de réparer

rammée

le produit pour lui offrir une seconde vie. Certains sites ou prêteries proposent des appareils électroniques et électroménagers à la location ou à l'emprunt, ce qui est utile lorsque ce n'est que pour un usage ponctuel.

Lorsqu'un appareil tombe en panne, des consommateurs soucieux de l'environnement et de faire des économies tentent de réparer leurs appareils endommagés. Le problème majeur est qu'il est difficile de trouver des pièces de rechange. Le consommateur est contraint alors à changer d'appareil. De plus, lorsque l'appareil est sous garantie et qu'il présente une panne, le fabricant préfère remplacer l'appareil plutôt que le faire réparer. Tous ces comportements contribuent à perdurer le comportement de surconsommation.

Conclusion

Le mode de vie des pays développés est basé sur une surconsommation. Mais cette économie du gaspillage doit cesser, car elle provoque des volumes affolants de déchets qui ne peuvent être traités et qui sont à l'origine de graves problèmes pour la santé, la société et l'environnement. Sans compter que les ressources naturelles et énergétiques ne sont pas inépuisables. Les consommateurs qui ont pris conscience du phénomène commencent à agir. Pour combattre l'obsolescence programmée, il faudrait revoir la conception des produits. Les politiques ont un rôle à jouer, ils doivent réglementer le secteur afin d'enrayer ce phénomène. Par ailleurs le consommateur doit devenir un consom'acteur, conscient que ses choix et son mode de vie ont un impact réel sur l'obsolescence programmée. Plutôt que remplacer un produit défectueux, il faudrait le faire réparer. Éviter aussi de suivre les modes et dernières tendances. Retrouver les gestes simples de la vie et consommer intelligemment en fonction de ses besoins permettront de sauvegarder les ressources naturelles. Le consommateur a aussi la possibilité, grâce aux nouvelles technologies (exemple : l'imprimante 3D) de faire de la résistance face aux fabricants et ainsi d'enrayer le phénomène d'obsolescence programmée.

Auteur : Sophie Thise

(1) http://webarchive.nationalarchives.gov.uk + http://www.competition-commission.org.uk/rep_pub/reports/1950_1959/003lamp.htm
(2) http://www.europe-consommateurs.eu/fileadmin/user_upload/eu-consommateurs/PDFs/publications/etudes_et_rapports/Etude-Obsolescence-Web.pdf
(3) Idem, p.6
(4) http://economie.fgov.be/fr/entreprises/reglementation_de_marche/Pratiques_commerce/loi_garantie
(5) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32002L0096:fr:HTML
(6) http://www.amisdelaterre.be/IMG/pdf/AT-F_RAPPORT_ObsolescenceProgrammee_BDEF_2_.pdf

Crioc juillet 2013

Assemblée Générale de l'asbl Lasne Nature

Jeudi 28 novembre 2013 à 20 h, au Centre Sportif et Culturel de Maransart, 11 rue de Colinet à Lasne

À l'ordre du jour :
1. Rapport d'activités de l'exercice 2012-2013
2. Rapport financier de l'exercice 2012-2013
3. Décharge aux administrateurs
4. Perspectives et budget pour l'exercice 2013-2014
5. Divers

Ce texte tient lieu de convocation à l'Assemblée Générale.

Seuls les membres effectifs, en ordre de cotisation, prennent part aux votes éventuels. Les membres effectifs empêchés d'assister à l'assemblée peuvent donner procuration à un autre membre effectif en règle de cotisation (deux procurations au maximum).

L'Assemblée Générale est ouverte à tous.

GoodPlanet Actions

« GoodPlanet Actions » lance le défi aux écoles belges de passer à l'action en faveur de l'environnement lors de cinq rendez-vous thématiques !

Choisissez une ou plusieurs actions et mobilisez un maximum de jeunes pour montrer que chaque geste compte et qu'ensemble on peut vraiment changer la tendance.

A vos agendas :

- *Mercredi 16 octobre 2013 - « Croque Local » Manger des fruits et légumes locaux et de saison.*
- *Mardi 19 novembre 2013 – « Zéro déchet » Réduire les déchets.*
- *Vendredi 14 février 2014 - « Buzz Energie » Economiser le chauffage et l'électricité.*
- *Vendredi 21 mars 2014 – « Tous à l'eau » S'engager pour l'eau.*
- *Jeudi 25 avril 2014 - « 1m2 pour la biodiversité » Donner une place à la nature.*

Les actions sont simples, concrètes, bonnes pour la planète et joyeusement mobilisatrices !

PARTICIPEZ en vous inscrivant sur www.goodplanetactions.be

L'arbre de mon voisin me dérange, puis-je l'élaguer ou le faire couper ?

Non, vous ne pouvez pas couper vous-même l´arbre qui vous dérange, ni les branches qui surplombent votre terrain. Par contre vous pouvez couper les racines qui se trouvent sur votre terrain. Il faudra donc demander à votre voisin de le faire, et s´il ne réagit pas vous pouvez saisir le juge de paix.

Lorsque vous subissez un préjudice, il doit être réparé. Par exemple, une ombre excessive, des chutes de feuilles ou d´aiguilles bouchant les canalisations, etc., sont des troubles qui peuvent être sanctionnés.

L´équilibre entre les deux propriétés pourra être rétabli par un arrachage, mais souvent, le juge préfèrera les solutions alternatives comme l´étêtage et l´élagage, moins radicales que l´arrachage. Le propriétaire des plantations devra payer les frais liés à ces modifications.

Par ailleurs, même si les distances légales n´ont pas été respectées, une personne ne peut pas abuser de son 'droit d´arrachage´. Si l´arrachage cause au voisin un dommage disproportionné par rapport au bénéfice que vous en retirez, le juge peut rejeter la demande.

Bref, en matière de conflit de voisinage, les règles sont nombreuses et l´issue d´un différend est souvent incertaine, d´autant que le juge dispose d´un large pouvoir d´appréciation. Il est donc probable que la voie judiciaire ne réponde pas entièrement à vos attentes.

Il est conseillé de trouver une solution amiable avec votre voisin. Rétablir la communication est certainement l´issue la plus bénéfique pour tout le monde.

Source : Droits quotidiens http://www.droitsquotidiens.be/



Les chemins et sentiers de Lasne (5)



De Couture à la forêt de Soignes (2ème partie) : le sentier du Mayeur

Dans le dernier bulletin nous avions parlé de la première partie du trajet, celle qui mène de Couture à Ohain : 2700m d'un parcours très agréable.

Continuons maintenant vers la forêt de Soignes. Anciennement un sentier permettait de la rejoindre quasi en ligne droite depuis Ohain: le sentier 71 dit « du Mayeur ».

Est-ce toujours possible aujourd'hui ? Allons-y …

Venant de l'auberge de la Roseraie, nous remontons la route de la Marache vers la place d'Ohain. Après 150 m, nous rencontrons sur la gauche l'entrée du sentier du Mayeur



NB : les photos qui illustrent cet article ont été prises début juillet, la végétation y était à son apogée et le passage souvent difficile. En repassant fin juillet j'ai trouvé les sentiers bien dégagés : merci à ceux qui ont agi.

Le sentier fait rapidement un angle droit et passe sous un arbre bas qui en interdit l'accès aux cavaliers.

Il nous amène alors dans un cadre agréable en bordure de prairie … mais s'y fait rapidement étroit et incliné : attention aux barbelés ! Le passage à vélo y est très dangereux.



Nous croisons bientôt le prolongement de la ruelle Quimbin et pénétrons droit devant dans une prairie via un tourniquet.



Un parcours très pittoresque le long d'un charmant vallon, puis en sous-bois, nous amène alors au Vieux Chemin de Wavre. Nous avons parcouru un petit kilomètre depuis la Roseraie.



A cet endroit le sentier continuait anciennement tout droit en bordure d'un champ jusqu'à la route des Marnières qu'il traversait. Malheureusement cette portion du sentier, bien qu'existant toujours officiellement, n'est plus accessible et nous oblige à un détour. Nous devons rejoindre le Messager de Bruxelles par le Vieux Chemin de Wavre et puis parcourir 350m très désagréables le long de la route des Marnières avant de retrouver le sentier 71 … Peut-on espérer retrouver le tronçon perdu ? Qu'en pensent nos autorités communales ?

Le sentier est alors à nouveau agréable et souvent large pour nous conduire jusqu'à la Clé des Champs.

Depuis l'auberge de la Roseraie nous avons parcouru 2150 m (4850 m depuis l'église de Couture) de sentiers très plaisants à pied mais impraticables à cheval et périlleux à vélo… Dommage ce passage obligé par la route des Marnières !

La forêt se rapproche, mais nous verrons dans le prochain bulletin que ce ne sera pas aussi facile qu'espéré.

Philippe Dewael



Lasne nouvelle terre de rallye automobile ?

Samedi 15 juin passé, un baptême "caritatif" en Ferrari est organisé au profit de l'asbl "La Source Vive" qui accueille à Lasne des enfants présentant des troubles comportementaux et relationnels importants.

Cette louable initiative, qui semble avoir le soutien du collège communal de Lasne, a suscité moult réactions au cours de la journée. Ce samedi fut, en effet, pour les riverains des circuits empruntés par les bolides un jour de nuisance et de peur. C'est qu'au fil des tours et des heures de passage, la vitesse des voitures dépassait largement les vitesses admises localement, avec des dépassements dangereux et un bruit incessant.

Le comble c'est quand des riverains ayant appelé la police pour constater les faits, se trouvèrent devant des policiers « qui connaissaient le problème, mais ne pouvaient rien faire parce la bourgmestre avait autorisé l'organisation de l'événement ». Le code de la route n'est pas le même pour tous les usagers …

Nous avons recueilli plusieurs témoignages de cette journée et comme le dit l'un d'eux, faut-il qu'une telle organisation « débouche sur une apologie de la surconsommation, pollution sonore, émission de CO2 et excès de vitesse ? La participation à une activité de ce type affranchit-elle ces valeureux "pilotes" du respect du code de la route ? Quand notre commune cessera-t-elle de tolérer le non-respect des limitations de vitesse ? »

CLW

La promenade du 18 août

Il fallait y croire ce matin là ! La météo annoncée n'était pas réjouissante : de la pluie, alors que le beau temps ne nous avait pas quitté depuis plusieurs jours. Cela n'a pas empêché la quinzaine de marcheurs de s'élancer sous la conduite de Anne et Philippe.



Le groupe a parcouru son périple à travers la campagne lasnoise, bravant les obstacles au sol et ceux venus du ciel.



Regardons nos Batraciens: *La métamorphose*

En juillet, lors de la journée d'entretien de la réserve du Ru Milhoux, nous avons vu des centaines de petites grenouilles rousses. À chacun de nos pas, 5 ou 6 grenouilles d'1 cm seulement sautaient sur les herbes et les racines pour se cacher ensuite dans la végétation (photo 1).



Ceci nous amène à reparler de la métamorphose, étape cruciale dans la vie des Batraciens. Comment passer d'une vie totalement aquatique (têtard photo 2) à une vie principalement terrestre ? Comment résoudre les problèmes de respiration, d'alimentation, de déplacement ?

Des organes larvaires doivent disparaître et de nouveaux organes doivent se former : ainsi les branchies, le bec corné, l'intestin et la queue se réduisent petit à petit. Cette réduction progressive est due aux enzymes



contenues dans les lysosomes des cellules. (Nous devons la découverte des lysosomes et leurs multiples fonctions au professeur belge Christian de Duve, prix Nobel de Médecine 1974, récemment décédé.)

Les lysosomes induisent aussi la production



de thyroxine, hormone thyroïdienne (voir bulletin n° 89), qui va stimuler la formation des pattes postérieures, d'abord, ensuite des pattes antérieures (photo 3), le développement des poumons, de l'estomac, de la bouche, de la longue langue musculeuse ainsi que l'épaississement de la peau et la complexité des yeux.

Toutes ces transformations fondamentales ont lieu en 2 à 3 semaines seulement, dans le silence des étangs et à l'abri des regards !



Sortent alors de l'eau nos jeunes grenouilles de juillet (photo 4) qui se dispersent dans les terrains humides à la recherche d'un territoire où elles passeront trois années environ, avant de devenir adultes… mais cela c'est une autre histoire !

N.M. Cellule Batraciens.

MIEL OU VINAIGRE

Lasne toujours sale

Les détritus sont trop souvent visibles le long de nos routes. Dommage pour l'image de la commune et surtout dommage pour ses habitants qui doivent les côtoyer chaque jour. La saleté attire la saleté, alors où sont les promesses de « Lasne propre » de la dernière campagne électorale ?





Le trottoir manquant route d'Ohain

Le chainon pédestre manquant se met en place entre Ohain et Lasne. Nous avions, il y a bien longtemps, repris ce fait dans la liste de nos points noirs. Demain, le piéton pourra joindre les 2 entités sans devoir marcher sur la chaussée. Ouf, il se sentira un peu plus en sécurité. Mais n'oubliez pas de tailler à temps les haies longeant ce trottoir.



Les caniveaux ne sont pas entretenus

Toutes les voiries ne sont pas à la même enseigne. Ainsi, on peut remarquer que le brossage des caniveaux n'est pas pratiqué régulièrement partout, bien que notre commune dispose du matériel adéquat (camion balayeuse de voirie).



Les avaloirs n'avalent plus rien

A quoi servent les avaloirs lorsqu'ils sont bouchés par de la terre et autres déchets ? De nombreux exemples sont visibles sur le réseau communal. En cas de fortes pluies les voiries, trottoirs et accotements seront inondés, et les piétons et cyclistes pourront se débrouiller pour trouver un passage « à sec ».



Le balisage des promenades : il y a du boulot !



La boutique de Lasne Nature

Nos publications

Le livre de 112 pages «Au fil de Lasne» est un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

• **«AU FIL DE LASNE»**



Prix : 35 € + frais d'expédition de 3,45 €.

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades… et quel beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.

• **TOPO-GUIDE N° 1**
«12 PROMENADES À LASNE»

• **TOPO-GUIDE N° 2**
« 15 NOUVELLES PROMENADES»

Prix de chaque topo-guide : 8 € + frais d'expédition de 2,07 €.
Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 2,07 €.

• **CARTE 210 km DE PROMENADES À LASNE.**

Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 1,38 €.

• **CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE**

Prix noir et blanc : 10 € + frais d'expédition: 2,07 €.

• **CARTES POSTALES EN COULEURS**

la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,69 €.

Nos sacs en jute



Un sac à provisions en jute, aux dimensions 35 x 42 x 17 cm. Nous vous le proposons au prix de 5 € + frais de port hors Lasne.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be .

Nos polos et T-shirts

Les polos et T-shirts sont 100 % COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les T-shirts.

• **POLOS** pour dame, manches courtes, couleur sable Tailles S, M, L ou XL Prix : 20 €.

• **POLOS** pour homme, manches courtes, couleur olive Tailles S, M, L, XL ou XXL Prix : 20 €.

• **T-SHIRTS** manches longues, bicolore sable/olive Tailles M.L. Prix : 14€.

• **T-SHIRTS** manches courtes blanc pour **enfants et adultes**, Prix : 10€ modèles enfants, 14 € modèles adultes.

Hors Lasne, les frais d' expédition sont de 2,07 € ; à Lasne, les vêtements sont portés à domicile.

Renseignements concernant ces vêtements : 02 633 27 64.

Nos nichoirs et mangeoires

Les nichoirs et mangeoires sont en bois de sapin non peint.

• **NICHOIR** pour passereaux du genre Mésange : 12 €

• **MANGEOIRE** à suspendre ou poser : 10 €

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be .

Nos semences

Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

• **SACHET DE SEMENCES**
le sachet : 2 € / par 3 : 5 € / par 7 : 12 € + frais d'expédition : 1,38 €.

Renseignements concernant les semences : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Nos nichoirs inédits

Notre amie Colette Pierson a façonné de ses mains des nichoirs en terre et les a cuits au four. Résultat, autant de merveilles uniques et incomparables. Nous vous les proposons au prix de 50 € la pièce.



Encore une occasion pour offrir un cadeau original, pièce artisanale unique.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be .

Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte BE22 0012 6937 5847 de Lasne Nature à 1380 LASNE.



AGENDA

SEPTEMBRE 2013

Ven 6 / Dim 8	**Salon Valériane** à Namur Expo. Infos Nature et Progrès et www.valeriane.be .
Dim 8	**Journée du Patrimoine** à Ohain. Infos auprès du service Patrimoine de Lasne 02 634 05 32.
Sam 14	**Entretien de la Réserve du Ru Milhoux** Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
Dim 22	**Rallye découverte PCDN** A pied ou à vélo sur le thème de l'abeille. Départ au Centre sportif de Maransart à partir de 10 h. Infos auprès du Service Environnement de Lasne 02 634 04 93.
Jeu 26	**Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h.

OCTOBRE 2013

Ven 4 au Dim 6	**Jardins d'Aywiers** de 13 h à 18 h le vendredi, de 10 h à 18 h les autres jours. Thème : «L'hiver». Lasne Nature sera présente sur le site. Informations www.aywiers.be.
Sam 12	**Entretien de la Réserve du Ru Milhoux** Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
Dim 20	**Promenade** Départ à 10 h à la place d'Azay-le-Rideau à Lasne. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les autres. Durée estimée à 2 h. Infos 02 6332764.
Jeu 31	**Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h.

NOVEMBRE 2013

Sam 16	**Entretien de la Réserve du Ru Milhoux** Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
Sam 23	**Distribution d'arbres** à la maison communale à Ohain. Infos au Service Environnement 02 634 04 93.
Jeu 28	**Assemblée Générale de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Voir annonce page 7.
Ven 29	**Conférence et exposition Arctique** à partir de 19 h 30 au Dolce chaussée de Bruxelles,135 à La Hulpe. Organisation conjointe Greenpeace et Lasne Nature. Voir page 1 et 2.

DECEMBRE 2013 (provisoire)

Sam 14	**Entretien de la Réserve du Ru Milhoux** Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEUW : 02 633 24 66

Secrétariat : secretariat@lasne-nature.be ou 02 633 27 64

Trésorier : Jean MONS 02 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Réserve du Ru Milhoux : Thierry ROLIN : 02 633 28 78 ou milhoux@lasne-nature.be

Cellule Mobilité : mobilite@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Philippe DEWAEL : 02 633 37 76 ou sentiers@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02 653 22 64 ou lecon.verte@skynet.be

Cellule Plantes et Semences: Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEUW : 02 633 24 66

Siège social:
12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : **secretariat@lasne-nature.be**
Site internet : **www.lasne-nature.be**

Comptes en banque :
POUR LES COTISATIONS
BE31 **0012 3262 3355** de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE
POUR NOTRE BOUTIQUE
BE22 **0012 6937 5847** de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 94

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	V	E	G	E	T	A	T	I	O	N
2	I	C	H	N	O	L	O	G	U	E
3	N	O	E	■	D	O	R	U	R	E
4	A	L	T	I	T	U	D	E	S	■
5	I	■	T	A	■	R	U	S	E	E
6	G	E	O	S	I	D	E	■	S	T
7	R	U	■	I	R	I	S	E	■	A
8	I	S	E	■	O	S	■	D	O	L
9	E	A	U	■	N	■	H	A	L	O
10	R	I	S	E	E	S	■	M	A	N

GRILLE N° 95

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3					■			■		
4						■				
5			■						■	■
6						■				
7							■			
8				■						
9		■								
10					■				■	

HORIZONTALEMENT

1. Oiseau grimpeur. 2. Relation algébrique. 3. Sans préparation – Compte actuellement 54 membres – Note de musique. 4. Être couché – Déboîte. 5. Indication routière – Fabacée fréquente dans nos jardins. 6. Vedette admirée – Pays européen. 7. Canards marins – Pour le menuisier. 8. Créée par le Traité de Rome –Où l'air circule . 9. Tel le narval. 10. Muse – Terme notarial.

VERTICALEMENT

1. Passereau au bec crochu. 2. Souvent causée par une imprudence. 3. Effluve. 4. Poisson des fonds sableux – Sur la rose. 5. Forme de pouvoir –Donnerai un coup de patte. 6. De Cologne, peut-être –Plus verts. 7. Autre pays européen – Pièce du jeu d'échecs. 8. Indique l'endroit – Ensemble des hommes. 9. Arbuste à feuilles persistantes – Peu ou pas du tout. 10. C'est avec cette prune qu'on peut faire un pruneau – Crochets.



La nature de septembre à novembre



En septembre, l'**églantier** (*Rosa canina*) offre ses fruits rouges riches en vitamine C. On les récolte après les premières gelées qui attendrissent leur pulpe. Un passage par le congélateur peut remplir le même rôle. C'est sous forme de confiture, compote ou infusion que le cynorrhodon sera consommé, associé éventuellement à la cannelle. Riche en tanins et en flavonoïdes, c'est aussi un protecteur de l'intestin et de la circulation veineuse. Mais plus symboliquement, si l'églantier est associé aux amours débutantes, alors le cynorrhodon est le fruit de l'amour qui ignore les froidures, rend plus fort et réconforte.

L'automne s'annonce, la végétation prend des teintes proches du rose et du rouge. Ainsi le **fusain d'Europe** (*Euonymus europaeus*) discret au printemps dans sa tenue verte, va présenter des feuilles lie-de-vin et ses fruits, des petites capsules rose corail, surnommées « bonnets d'évêque » à cause de leur forme. Les graines apparaîtront orange vif. Cet arbuste pousse dans les haies et en lisière de bois. Son bois, très dur, était utilisé pour fabriquer des fuseaux, petits instruments pour filer la laine ou pour faire de la dentelle.



Pour l'**épeire diadème** (*Araneus diadematus*) la saison des amours s'ouvre. Si la femelle mesure 10 à 12 mm, le mâle lui ne « pèse pas lourd » avec ses 4 à 8 mm.



Il devra approcher de sa conquête avec précaution afin qu'elle ne le confonde pas avec une banale proie et se fasse dévorer. L'épeire diadème reconnaissable au dessin blanc en croix sur l'abdomen orange à noir, tisse une toile qui peut mesurer 40 cm de diamètre. Elle est présente partout sous nos latitudes.



Comment distinguer le **lapin** (*Oryctolagus cuniculus*) du lièvre ? Le lapin adore s'asseoir sur son derrière. Il naît dans un terrier appelé rabouillère avec des frères et sœurs. Il vit en colonie, avec une vie sociale hiérarchisée, surtout chez les mâles. De taille assez petite, il a les pattes et les oreilles courtes. L'extrémité des oreilles



ne présente pas de noir et sa queue est presque entièrement blanche.

Vous connaissez sûrement l'**étourneau sansonnet** (*Sturnus vulgaris*) avec ses reflets métalliques vert et violet. Cet oiseau effronté, querelleur et bruyant s'exprime de différentes façons : son cri est rauque et descendant, son chant est une longue et



incohérente combinaison de sifflements, crépitements, cliquetis et gloussements. Mais c'est en plus un imitateur hors pair. Il reprendra à son compte le chant d'autres oiseaux, l'aboiement d'un chien, la sonnerie d'un téléphone, etc.

Le **mélèze d'Europe** (*Larix decidua*) est le seul conifère de nos régions dont les aiguilles vont passer du vert au jaune à l'automne, puis tomber toutes en même temps. Les petits cônes femelles ovoïdes, avec de larges écailles arrondies, mûrissent dès la première année, mais persistent pendant plusieurs années.

